VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

Balance du Fonds de Magasin. Comptes Courants. Droit d'occupation du rez-de-chaussée, 617 rue du Canal et 527 rue Conti. Tous les Droits du Demandeur, en un certain procès non décidé en la Cour Civile de District. Paroisse d'Orléans. No 87 409 du Dossier intitulé RECEVEUR A. MARX PICTURE FRAME CO., LTD. vs B. B. HARRIS, faisant des affaires sous le nom de FRENCH NOVELTY CO. et les effets de la

A. MARX PICTURE FRAME CO.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd. Léonard L. Stern, encanteur — Bureau No 322 rue Baronne. JEUDI, le 1er septembre 1910, à 11 heures a. m., dans le local 617 rue Canal, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 19 août 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

FONDS DE MAGASIN CONSISTANT

d'assortiment de portraits encadrés, miroirs encadrés, portraits non encadrés, installations d'étalage, vases divers, comptes courants, etc., d'après l'inventaire enregistré. Le ci-dessus devant être vendu au plus haut et offrant.

Droit d'occupation jusqu'au 1er oct. 1910 du rez-de-chaussée des lieux 617 rue du Canal, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, maintenant occupé par la A. Marx Picture Frame Co. Ltd.

Droit d'occupation jusqu'au 1er octobre 1910 de la fabrique et entrepôt, maintenant loués à bail et occupés par la A. Marx Picture Frame Co., Ltd. 527 rue Conti, entre les rues Decatur et Chartres.

Tous les droits du demandeur en un certain procès devant la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, No 87,409, du dossier intitulé Receveur A. Marx Picture Frame Co., Ltd. vs B. B. Harris, faisant affaire sous le nom de French Novelty Co.

Condition—Comptant.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

Edgar M. Cahn, avocat pour les liquidateurs.

21 août—21 28—sept—1

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Julia O'Neill Hussey—No 90 570—Cour Civile de District, Division B.

Résidences Simples et Doubles à deux étages. Dépendances dans le Premier District.

329 rue S. Claiborne, entre Gravier et l'avenue Tulane. Résidence Simple à Deux Etages.

331-333 S. Claiborne, entre Gravier et l'avenue Tulane. Résidence Double à deux étages.

335 S. Claiborne, entre Gravier et l'avenue Tulane.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL LTD — Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 22 septembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé du 18 août 1910, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Saint Claiborne, Gravier, Sud Derbigny (autrefois Wilkw) et l'avenue Tulane (autrefois Commons) et la rue Clara les dits lots sont désignés comme lots A, B et C, sur un plan de H. C. Brown, voyer, daté Nouvelle-Orléans 12 août 1910, d'après lequel plan, lesdits lots mesurent comme suit: Le lot A mesure 25 pieds 8 pouces de façade à la rue Sud Claiborne, 25 pieds 10 pouces en largeur dans le fond; 97 pieds 6 pouces de profondeur sur le côté vers l'avenue Tulane, 77 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du lot B.

Les améliorations comprenant la résidence simple à deux étages No 329 S. Claiborne, et contenant galerie sur le devant et sur le côté à chaque étage, vestibule en haut et en bas, et 6 chambres: loué $25 par mois.

Le lot B mesurant 24 pieds 10 pouces de face à la rue Sud Claiborne, 33 pieds, 1 pouce en largeur dans le fond, 77 pieds, 5 pouces de profondeur sur la ligne du lot A, 63 pieds, 5 pouces sur une ligne du lot C.

Les améliorations comprenant la résidence double à deux étages Nos 331-333 S. Claiborne, et contenant de chaque côté 6 chambres, vestibule et galerie au premier étage; loué $20 par mois.

Le lot C mesure 21 pieds 17 pouces de face à la rue Sud Claiborne, 22 pieds, 1 pouce en arrière dans le fond, 63 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du lot B et 55 pieds, 7 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne la plus proche de la rue Gravier, laquelle propriété est décrite en l'acte d'achat comme une portion de terre désignée comme lettre A et mesurant 80 pieds 3 pouces à la rue Claiborne sur 51 pieds 3 lignes sur la ligne du fond sur une profondeur de 55 pieds, 7 pouces et 2 lignes sur la ligne de côté de la rue Gravier, 87 pieds, 6 pouces et 4 lignes sur le côté vers la rue Commune.

Les améliorations comprenant la résidence simple à deux étages 335 rue S. Claiborne, contenant 6 chambres, escaliers, galerie sur le devant et au premier étage, loué $20 par mois.

Conditions—Une tiers en plus comptant, la balance s'il y en a, en un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1910, et de payer pour les frais des actes nécessaires pour faire titre et acte de vente.

Les actes de vente par devant George W. Flynn, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

M. D. Dimitry, avocat.

21 août—21 28—sept 4 11 18 22

ANNONCE JUDICIAIRE

EDWARD RIES vs Mlle LAURA V. MESRITZ et al.

No 89,178—Cour Civile de District—Division A.

UNE OCCASION POUR PLACEURS.

Deux îlets de Valeur dans le Troisième District.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd.—Leonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 15 septembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement en cour rendu en Cour ouverte le 3me jour d'août 1910 et signé en Cour ouverte le 9me jour d'août 1910, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terre dans le Troisième District de cette ville, connu comme lot No 2561, borné par les rues Manuel, Barthelemy, Belvar et Mirandi, lequel a été acquis par le dit Orgel Heyman Meseritz par acte de vente par devant A. Cuvillier, notaire en cette ville, le 1er novembre 1836 enregistré au Bureau des Transferts, livre 22, folio 98.

2° Un certain lot de terre en cette ville, connu comme lot borné par les rues Magistrat (maintenant Lorgnedo), Hunters, Virtue, (maintenant Rocheblave) et Franklin, étant l'îlet No 201 maintenant l'îlet 1319, sur un plan de L. Burg, daté du 16 juillet 1836, et déposé en l'étude de J. Cuvillier, notaire de cette ville, lequel lot conformément au plan susdit dressé par Orgel Heyman Meseritz le 22 juillet 1836 enregistré en le Bureau des transferts, livre 19, folio 519.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et la balance s'il y en a en paiement égal de un et deux ans après la date de l'adjudication, devant être représenté par billets à recevoir de l'acquéreur, portant intérêt au taux de sept pour cent payant de leur date jusqu'au paiement et garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur, et toutes les clauses usuelles de sécurité sur la propriété vendue. Toutes les taxes dues et exigibles en l'année 1910 et devant être assumé par l'acquéreur, en plus du prix d'achat.

Les actes de vente par devant Felix H. Boer, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd.

14 août—14 21 28—sept 4 11 15

Escoffier & de Reyna.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage coin des rues Laharpe et Rocheblave.

Terrain de Valeur Contigu rue Laharpe, entre les rues Rocheblave et Tonti.

SUCCESSION DE MME AMELIA P. BERGER.

No 93,980—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR ESCOFFIER & DE REYNA—Stephen C. Escoffier, Encanteur—Bureau No 317 rue Carondelet—MERCREDI le 14 septembre 1910, il sera vendu, à midi, à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre avec tout les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par le numéro 1194 borné par les rues Laharpe, Lapeyrouse, Tonti et Rocheblave lesdits lots sont désignés par les numéros 9 et 10 sur un plan dressé par L. Brigg, en date du 22 février 1827 et déposé en l'étude de A. M. Garreau, ancien notaire, lesdits lots mesurent chacun 19 pieds de front à la rue Laharpe sur environ 100 de profondeur, le lot No 10 formant l'encoignure des rues Rocheblave et Laharpe.

Tenant la même propriété acquise par ladite Mme Amélie Poirot, veuve de Prosper Berger, par achat de ..... d'après un acte passé pardevant ..... notaire, le ..... jour de .....

Conditions: Un tiers en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, en (1) un et deux (2) ans, en billets de l'acquéreur portant 7 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue; les taxes devant apparaître à l'acquéreur de la manière de l'enregistrement de l'acte. L'acquéreur devant assumer le paiement des taxes et en plus de la de l'adjudication de toutes les taxes de 1910 et les frais des ventes, frais de l'acte de vente par devant Wm. Ardill, notaire; l'acquéreur devant déposer avec l'en cent sur 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

14 août—14 21 28—sept 4 11 14

STATION BALNEAIRE (Syst. Kneipp). Air, soleil et bains électriques. Saison d'été et d'hiver; 620 m. au dessus du niveau de la mer. Climat Sub-Alpin. Pension et logement pour tout le monde dans le Sanatorium, Etablissements, Hôtels, Maisons de Pension, Villas. A deux heures de distance de Munich Augsbourg. En 1908: 8883 visiteurs. Propectus et informations donnés gratuitement par l'entremise de Kurverein, Woerishofen, Bavière.

3 juin—1 an

VENTES A L'ENCAN

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Vve Emma Adeline O'Dowd.

No 56.932—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A.

Résidence Double à Deux Etages

BIEN SITUEE,

Nos 1527-31 Rue Antonine,

Près de l'Avenue St-Charles

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd.—Leonard L. Stern, Encanteur—MARDI, le 27 septembre 1910 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 23 août 1910, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Antonine, Prytanée, Foucher et l'avenue St Charles. Ladite portion de terre mesurant 46 pieds de face, plus ou moins, à la rue Antonine sur une profondeur de 125 pieds, étant une portion de la propriété acquise par Mme E. A. O'Dowd de la succession de son défunt mari Joseph O'Dowd, par jugements de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 6 juin 1874 et 15 décembre 1877 le premier jugement enregistré dans le livre des transferts transcrit de Jefferson, 133, folio 192 et d'un deuxième jugement enregistré dans le livre des transferts 104 folio 397.

Les améliorations comprenant une résidence double à deux étages, ayant 6 chambres, galerie, vestibule de chaque côté et est connue par les Nos Municipaux 1527-31 rue Antonine.

Conditions—Un tiers en plus comptant, balance, s'il y en a, en un, deux et trois ans à l'option de l'acquéreur, que la portion du crédit de ladite vente sera démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé en blanc, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le *Pacte de non Aliénando* toutes les clauses usuelles de sécurité et 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès; ladite propriété devant être tenue assurée aux frais de l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur du billet. L'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété pour l'année 1910 et les frais de tous certificats. Les loyers devant appartenir à la succession jusqu'à la date de l'acte de vente. L'acte de vente sera devant Wynne G. Rogers, notaire, aux frais de l'acquéreur; dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd.

322 rue Baronne.

Titche et Rogers, H. W. Cooper, avocats pour le demandeur.

24 août—25 28—sept 4 11 18 25 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. P. Schaeffer et Als vs United Burial Co. Ltd.

No 92 963 — Cour Civile de District Division B.

Excellente Maison de Résidence Simple à Deux Etages,

Avec grandes écuries.

No 831 avenue des Champs-Elysées, entre Bourgogne et Dauphine.

PAR STROUDBACK STERN & GUMBEL Ltd.—Leonard L. Stern, encanteur — MARDI, 20 août 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu, rendu et signé le 27me jour de juillet 1910, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour l'Ordre dans Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient ou qui en fait partie, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 3 dans l'îlet No 17 (maintenant 230) borné par l'avenue des Champs Elysées, les rues Bourgogne et Dauphine, sur un plan particulier de B. Buisson, en date du 2 janvier 1842, déposé en l'étude de Felix Percy, ancien notaire et mesurant pied américain 31 pieds 11 pouces, 6 lignes de face à l'avenue des Champs Elysées sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur fera un dépôt comptant de dix pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Robert Lagier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd, Encanteurs.

Touteau Bank & Trust Co., Recevoirs.

28 juil—28 31—août 7 14 21 28 30

Jas. A. Brennan et fille

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'Emplacement de Commerce et Résidence,

Coin de l'avenue Pacifique et de la rue Sidell,

Contenant Magasin sur le devant et quatre chambres de chaque côté, lumière électrique et gaz, couverture en ardoises et banquette en briques. Bon coin pour commerce.

Succession de Julia Kerner, veuve de William Sutherland

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division C—No 92,941.

A LIEU sera vendu à l'enchère publique MARDI, le 20 août, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. H. BRENNAN, Encanteur, Bureau 723 rue Union, en vertu d'un ordre de l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District Paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé du 19 juillet 1910, dans l'affaire et dessus intitulée—

Deux certaines lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite de la Rivière Mississippi, désignés comme lots un et deux de l'îlet No 145, entre les îlet No 22, lequel est borné par les rues Elmira et Pacifique, avenue Sidell, autrefois Jackson, et la rue Homer, sur un plan duquel lesdits lots formant partie connue comme la "Brooklyn Warehouse Company" dressé par W. T. Thompson, voyer, le 7 mars 1849, déposé en l'étude de James Graham, ancien notaire en cette ville pour référence. Les dits lots mesurant comme suit: le lot No un, formant l'encoignure des avenues Pacifique et Sidell, entre les rues Jackson, et mesurant trente deux (32') pieds en (1") pouce et cinq (5") lignes de face à l'avenue Pacifique sur cent vingt trois (123') pieds huit (8") pouces et façade à l'avenue Sidell, entre rue Jackson; le lot No deux est contigu au lot No un et mesure trente deux (32') pieds, trois (3") pouces de face à l'avenue Pacifique, sur une profondeur de cent vingt trois (123') pieds huit (8") pouces entre lignes égales et parallèles, ainsi une portion du lot No trois, laquelle sera contigue au lot No deux et laquelle portion mesure sur le côté du lot No deux, quatre (4') pieds, un (1") pouces et six (6") lignes plus ou moins de face à l'avenue Pacifique sur cent vingt trois (123') pieds, huit (8") pouces de profondeur.

Conditions — Comptant. L'acte de vente pardevant W. J. Hennessey, notaire, aux frais de l'acquéreur. Toutes les taxes dues y compris celles de 1910 ont été payées.

10 0/0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication.

P. F. Hennessey, avocat.

29 juil—28 31—août 7 14 21 28 30

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet

Jeudi, le 8 Septembre 1910,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne. Il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 4 août 1910 par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire de George L. C. Lhote vs Lhote Lumber Manufacturing Company, No 85,739 du dossier de ladite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Propriétés Foncières.

Un certain îlet de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, contenant dix-huit terrains, Nos 1 à 18 inclusivement, borné par la Promenade Carondelet, les rues Toulouse, Gayoso et Dupré, mesurant 293 pieds 2 pouces et 5 lignes à la rue Toulouse, 284 pieds 3 pouces à la Promenade Carondelet, 183 pieds 4 pouces à la rue Dupré et 204 pieds à la rue Gayoso, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant moulins, bâtisses, forge, chambre pour bouilloire, chauffage bien, réservoir pour eau avec accessoire automatique.

Un certain îlet de terre, situé dans le Deuxième district de cette ville, contenant dix-huit terrains, Nos 1 à 18, inclusivement, borné par la Promenade Carondelet, les rues Toulouse, White et Dupré, les mesures étant telles que celles qui sont entre mettres et bornes sur cet îlet au dos chantiers. Cet îlet est d'environ la même grandeur que le ci-dessus décrit.

Un certain îlet de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues Toulouse, St Pierre, White et Dupré, mesurant 283 pieds, 3 pouces et 4 lignes sur chacune des rues Toulouse et St-Pierre, 306 pieds, 3 pouces et 4 lignes sur chacune des rues White et Dupré, contenant vingt-quatre terrains, Nos 1 à 24 inclusivement, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant écurie, hangar pour bois de charpente, maison pour gardien et chantier.

Douze certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, St Pierre, Dupré et Gayoso, désignés par les Nos 1, 2 et 3 et 16 à 24, inclusivement et mesurant comme suit: Le lot No 1 mesurant 35 pieds, 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Gayoso, sur 141 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles et contigus aux lots Nos 20, 21, 22, 23 et 24 sur les lignes du fond. Le lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesurant 35 pieds 5 pouces et 3 lignes de face rue Gayoso sur 141 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 3 est contigu au lot No 2 et mesure 35 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Gayoso sur 141 pieds 7 pouces 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 16 à 24 inclusivement, sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun 31 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Toulouse sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 18 formant le coin des rues Toulouse et Dupré; le lot No 24 formant le coin des rues Toulouse et Gayoso, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant le bureau, entrepôt et chantier de bois.

Machines.

Machines, chaudières, pompes, lattes scies, élévateurs, machines pour faire des trous, "dash stickers", tuyaux, poulies, flèches, outils et toutes machines qui se trouvent dans une manufacture de première classe, une liste détaillée qui peut être vue d'après l'inventaire enregistré en Cour, une copie de laquelle est enregistrée en le Bureau de l'encanteur.

Matériel.

Bois de charpente, quincaillerie, meubles, produits manufacturés, installations de bureau et meubles, comptes courants, une liste détaillée ceequeile peut être trouvée dans le susdit inventaire. Il y a une grande quantité de matériaux bruts et manufacturés en main dans le moment.

Animaux et Véhicules.

Cheval, mulets, lourds wagons à bois de charpente, wagons à ressorts, buggies, harnais, etc.

Tous les articles, matériaux, etc., contenus dans cette grande installation sont si nombreux qu'il est impossible de les énumérer dans une annonce, donc, il est fait allusion à tous seulement pour leurs noms propres, et avis est donné dans cette annonce, que tous les détails seront trouvés dans l'inventaire enregistré dans les archives de la Cour dans les livres du Receiver et par ebusite du Receiver, la Commercial-Germania Trust and Savings Bank of New Orleans.

Cette proposition est une proposition d'affaire pour les capitalistes à bien considérer. Voici une entreprise en opération, pleinement conditionnée et prête à faire des affaires sur une grande échelle. Tout ce qui est requis est le capital et une gestion convenable. Si une telle proposition n'offre pas de grands encouragements, alors il n'est pas possible de trouver un placement de capitaux sûr et profitable.

Une occasion de ce genre n'exige pas un argument long et spécieux pour faire ressortir ses mérites. Elle parle d'elle-même: il doit comprendre fixer l'attention du capitaliste. La vente sera en bloc et comprendra tout tel qu'il en est à la jour de la vente, excepté le droit d'assignation du nom de la corporation.

La maison a maintenant des commandes à remplir. D'après le jugement de la cour, les

CONDITIONS sont fixées comme suit:

Premièrement—Que l'installation et la propriété de la Lhote Lumber Manufacturing Company, tous ses immeubles, bâtisses, machines, installations, meubles de bureau, animaux, véhicules, bois en stock à la date de la vente et propriété de toute description et caractère servant à l'exploitation des affaires, excepté le droit d'assignation du nom de la corporation, comprenant tous les anciens comptes courants des susdits recevoir à la date de la vente, à vendre en bloc à l'encan par W. A. Kernaghan, encanteur, après les délais usuels et annonces, l'acquéreur devant assumer l'accomplissement et l'exécution de tous les contrats d'affaires conclus par le receiver et qui n'auraient pas été terminés à la date de la vente.

Seconde—Que ladite vente sera faite au comptant, après les délais et avis usuels au plus fort enchérisseur qui fera le dépôt ci-après qui ladite annonce établira l'époque de la vente et le lieu de la vente et contiendra une description générale de la propriété à vendre avec référence, plus ample informations désirées aux registres de cette cour et que l'acquéreur est requis de déposer avec le receiver au moment de l'adjudication, en espèces ou par un chèque certifié à l'ordre du receiver, dix pour cent (10 0/0) du montant de son enchère et de payer le balance de son enchère, en espèces ou avec un chèque certifié à l'ordre du receiver, sur confirmation de la vente par la cour, et que dans le cas où l'acquéreur manquerait de compléter sa dite enchère et de payer la balance sur demande, le dépôt sera considéré nul et ladite propriété sera encore offerte en vente aux frais et risques de l'acquéreur.

Troisième. — Si l'acquéreur manquait de faire le susdit dépôt de dix pour cent en espèces, quand la propriété lui sera adjugée, ladite adjudication ne sera pas considérée, mais la propriété sera immédiatement offerte de nouveau et offerte de nouveau au plus fort enchérisseur qui fera le dépôt exigé.

Quatrième—Que ladite vente sera libre de tous liens, privilège et charges, excepté les taxes de 1910, qui seront assumées par l'acquéreur qui assumera aussi tous les contrats non expirés et non remplis du receiver, inscrits au cours de son administration de la propriété; et les réclamations de toutes personnes intéressées et toutes les hypothèques, tous les privilèges ou liens réclamés seront rapportés au produit de la vente.

Cinquième—Quand ladite vente en sera rapportée à la cour l'avis en sera inscrit sur le livre d'ordres, pendant dix jours, et toutes les objections s'y rattachant seront inscrites dans les dix jours qui suivront ceduit à ledit avis aura été laissé dans le livre d'ordres, et après ledit délai, s'il n'y a rien eu d'objections, ladite vente sera maintenue et confirmée sans autre ordre, et aucunes objections à ladite vente ne seront considérées ou permises après l'expiration dudit délai, excepté ceux qui auraient été inscrites dans le délai venir.

Sixième—Une fois que ladite vente lui ordonnée sera ainsi maintenue et confirmée, l'encanteur fera, parfaira et livrera un acte notarié de translation de propriété à l'acquéreur en aux acquéreurs.

Après de vente aux frais de l'acquéreur en des acquéreurs, pardevant Fred Adolph, Esq. notaire.

7 août—7 14 21 28—sept 4 8

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Charles Manning.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 92 421—Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou veulent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par George Aufdermorie et John Herbert, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CORNELL, Greffier.—W. H. Pascoe et Dalcelsiel, Hart & Davey, avocats.

23 août—23 30—sept 2

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

BONS TERRAINS POUR BATIR

DANS UN

VOISINAGE QUI S'AMELIORE

SUCCESSION DE PETER APPEL ET EPOUSE.

No 93 851—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, Encanteur Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, le 15 septembre 1910 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 12 août 1910, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Hon. Fred. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Adams, Burdette, Macarty et Commercial, désignés comme lots Nos 24, 25 et 26 (vingt-quatre, vingt-cinq et vingt-six) sur un plan de C. A. Hedin, voyer, le 10 novembre 18....., déposé en l'étude de J. B. Marks, ancien notaire; lesdits lots mesurent chacun (30) trente pieds de face à la rue Adams sur (150) cent cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les bâtisses et balance pour le charbon ci-dessus appartiennent au locataire et seront déménagés par eux. Loués au taux de $30.00 par mois ou $360.00 par an.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, pour un billet et également garanti par hypothèque et lien de vendeur portant 8 0/0 huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité incluant 5 pour cent honoraire d'avocat en cas de procès pour forcer la collection.

L'acquéreur devant assumer en plus et au-dessus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1910; dix pour cent comptant au montant de la vente; l'acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

14 août—14 21 28—sept 4 11 15

N. J. Clesi.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE ROBERT HANLEY ET EPOUSE.

No 94,059—Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division C.

MERCREDI, le 7 septembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

PAR N. J. CLESI, encanteur, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté et signé du 2 août 1910, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, agissant pour l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues White, Dupré, Gravier et Perdido, désigné comme lot No 27 dans l'îlet No 614, lesdit lot No 27 mesurant 150 pieds de face à la rue White sur une profondeur de 28 pieds et neuf pouces et formant l'encoignure des rues White et Gravier.

Conditions—Tout comptant. L'acquéreur devant payer pour tous les frais des certificats, assumer les taxes de 1910, payer pour l'acte de vente pardevant Chas. I. Denechaud, notaire, et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

N. J. CLESI, Encanteur.

Abbichay J. Rossi, avocat.

9 août—9 16 23 30

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

John T. Michel, secrétaire d'Etat, versus Southern Insurance Company.

No 88,500—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet — JEUDI, le 8 septembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé du 5 août 1910 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La bâtisse moderne en briques à deux étages 624, 626, 630 rue Commune, ayant façade en granit et ciment, connue comme bureau de la Southern Insurance Company, contenant au rez-de-chaussée vestibule, 2 grands bureaux au devant, grand escaliers sur le plan, grande voûte à coffre-fort à voyer, chambre directeur, grande galerie ayant vue sur l'espace du bureau du rez-de-chaussée artistiquement pavé avec tuiles et plus complètement connue comme deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Gravier, St-Charles et Camp, désignés comme lots 5 et 6, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de ville et délégué en l'étude de G. M. Stringer, ancien notaire de cette ville, le 30 mars 1890 lesquels dits lots sont contigus et mesurent chacun 22 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Commune et 23 pieds 6 pouces 1 ligne de largeur dans le fond; ledit lot No 5 mesurant 100 pieds 6 pouces 6 lignes sur la ligne du lot No 6, et ledit lot 6 mesurant en profondeur 110 pieds 1 pouce 1/2 ligne sur la ligne du lot 5 et 110 pieds 9 pouces 3 lignes sur la ligne qui les sépare des lots 7 et 11 sur ledit plan.

Ainsi la propriété mobilière comme suit décrite à savoir:

Deux pupitres avec couverture roulante, un manteau cinq portraits et cadres, trois vases japonais, un porte-chapeaux en chêne, une étagère à tiroirs "Del front", trois cabinets à tiroirs, deux pupitres en chêne dessus et deux chaises, un coffre-fort "Diebold" avec portes doubles, deux petits pupitres, cinq "Wernicke Units", un dessus et une base, un pupitre avec couverture roulante, un lot de tiroirs avec carte index, vingt-cinq "Wernicke Units", cinq avec dessus et cinq avec base, une presse pour lettres et "stand", une vieille armoire, trois chaises, trois lampes doubles, insta bitions électriques, deux tringles, deux vitres "Wernicke Units", deux bases, et deux dessus, quarante Wernicke Units huit bases et huit dessus, un grand pupitre double et chaises, quatorze boîtes à tiroirs, cinq étuis vertueux pour tiroirs en "Typewriter" Foyscheal à long carrière, un pupitre simple et chaises, un petit cabinet pour tiroirs, un pupitre double dessus, lot steel et chaise, une petite table pour typewriter, trois chaises avec siège garnis, 16 chaises ayant siège en cuir, un grand pupitre à couverture roulante et chaises, sept "Wernicke Units" deux dessus et deux bases, une table en chêne pour directeurs.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer et payer toutes les taxes pour l'année 1910 et pour tout certificat, qui soit requis pour le passage du dit acte de vente. L'acte de vente devant être passé pardevant Alfred Danziger, notaire, aux frais de l'acquéreur, ledit acquéreur devant déposer 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de l'adjudication, ladite propriété foncière chez l'encanteur.

7 août—7 14 21 28—sept 4 8

I. B. Rennyson.

Vente de Succession—Cinquante (50) acres de terre près de Crowley, La., à l'encan, JEUDI, le 8 septembre 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle Orléans, à midi, conformément à un ordre délivré à moi par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, Cour Civile de District No 92,389 pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé du 13 juillet 1910 dans l'affaire de la succession de Rose Byrne Waters, je vendrai à l'enchère publique, JEUDI